

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	19

**Absents ayant donné un pouvoir** : M. Gérard HUET à M. MURA, M. Bruno GUYARD à Mme BOUQUIER, Mme Marianne HUREL à Mme BLANLUET, Mme Mariline BOUCLET à M. Fabrice PELLETIER, Madame Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY,

**Absents excusés** : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme MERIAU Aline, M. Jean-Philippe LECOINTE, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Vanessa CHABOURINE, M. Pierre HABERT,

**Date de la convocation**

13 septembre 2024

**Date d'affichage**

13 septembre 2024

A été nommée secrétaire : M. Hervé LHOMME

Objet de la délibération  
7 Finances Locales  
7-1 Décisions budgétaires  
7-1-7.1 Budgétaire

2024-060 - Budget eau –  
affectation du résultat

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

24/9/2024

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°204-034 du 23 mai 2024.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour le service eau.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte administratif 2023,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

**Solde d'exécution d'investissement N-1**

Dépense D001 (besoin de financement)  
Recette R001 (excédent de financement)

114 242,50 €

**Solde des restes à réaliser N-1**

Besoin de financement  
Excédent de financement

49 110.00 €

### Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	171 447,68 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	628 893,80 €
Résultat à affecter	800 341,48 €

### AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	36 933.15 €
2) Report en section de fonctionnement R002	763 408.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Hervé LHOMME



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

